

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

pour le paiement de votre loyer





Concepteurs, Animateurs de cadres de vie et de santé



MANDAT de Prélèvement SEPA																			
Référence unique du mandat																			

Joindre un RIB/IBAN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez F.S.M. à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à d	ébite
votre compte conformément aux instructions de F.S.M.	

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Veuillez compléter les champs marqués d'une * Votre Nom * Nom/Prénoms du débiteur N° compte locataire * Votre Adresse * Numéro et nom de la rue Ville Code postal Pays Les Coordonnées de votre compte * Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code) Nom du créancier LES FOYERS DE SEINE & MARNE N° ICS FR03ZZZ347507 **14 AVENUE THIERS** Adresse **77000 MELUN FRANCE** Date de prélèvement à cocher * : Le 12 🗖 Le 5 🔲 Le 10 🗖 Le 15 🗖 Paiement récurrent/répétitif Type de Paiement Signé à * Lieu Date (jj/mm/aaaa) Signature(s) * Veuillez signer ici → Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

À retourner à : F.S.M. 14, avenue Thiers – 77000 MELUN ou à l'agence de votre secteur

17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Zone réservée à l'usage du créancier

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-

POURQUOI CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

■ C'est simple et c'est gratuit

Il suffit de remplir le formulaire de demande de prélèvement SEPA au verso de ce document avant le 15 du mois en cours et de le renvoyer à vore agence FSM.

Le prélèvement automatique ne vous coûte rien et vous économisez les frais d'envoi : timbres, enveloppes et déplacements au bureau de poste.

Vous êtes tranquille

Choisissez la date du prélèvement : le 5, le 10, le 12 ou le 15 de chaque mois (cochez la case sur la demande de prélèvement au verso de ce document).

C'est pratique

Avec le prélèvement automatique vous êtes sûrs de respecter les délais de paiement de vos échéances et vous contrôlez le montant à payer.

Fini les oublis et les relances de votre bailleur. Ce montant est ensuite prélevé automatiquement sur votre compte bancaire ou postal selon la date que vous aurez retenue.

Si vous changez de banque, contactez rapidement votre agence pour obtenir un nouveau formulaire de prélèvement.

Vous utilisez probablement déjà le prélèvement automatique pour payer l'électricité, le gaz ou le téléphone.

Vous pouvez aussi payer votre loyer et vos charges.

Comment bénéficier du prélèvement automatique ?

Renvoyez à votre agence FSM, le mandat SEPA (formulaire au verso de ce document) dûment renseigné et signé.

Vous pouvez aussi payer vos charges avec le prélèvement SEPA. Renseignez-vous auprès de votre chargé(e) de clientèle.

Agence de Fontainebleau

24, rue de Grande-Bretagne Village de la Faisanderie 77300 FONTAINEBLEAU

①:0178494000

: accueil.fontainebleau@fsm.eu

Agence Val de Seine & Sénart

14^{bis}, avenue Thiers 77000 MELUN

①:0164144347

☼: accueil.valdeseine@fsm.eu

Antenne de Bussy-Saint-Georges

12, rue Jean Monnet 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

①:0178496245

ி: accueil.bussy@fsm.eu

Antenne de Provins

28, rue du Val 77160 PROVINS

①:0172840024

: accueil.provins@fsm.eu





WWW.FSM.EU







